

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU
LE SYNDIC : LA SECRETAIRE :

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU AU
LE SYNDIC : LA SECRETAIRE :

ADO PTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU
LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT COMPETENT
LAUSANNE, LE
LA CHEFFE DU DEPARTEMENT :

ENTRE EN VIGUEUR, LE
24 octobre 2025
Agence Werker Architecture Sàrl
Rue de la Gare 3
1005 Fribourg
T : +41 26 565 38 43
E : info@awarchitecture.ch
W : www.awarchitecture.ch
Françoise Werker
Architecte MGS, REG B
Urbaniste FSU

LEGENDE :

Affectation du sol :

- Zone centrale 15 LAT A
- Aire de prolongement de l'habitat
- Zone centrale 15 LAT B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT A - Chiffre du secteur
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT B
- Zone de verdure 15 LAT - Chiffre du secteur
- Zone de desserte 15 LAT / 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone viticole 16 LAT
- Zone viticole protégée 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT selon constatation de la nature forestière du 03.09.2020
- Zone pour petites entités urbanisées 18 LAT

Bâtiment identifié selon l'article 68 alinéa 2

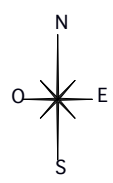
Contenus superposés

- Distance inconstructible à la lisière (10 m)
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Secteur de restrictions liées aux dangers naturels
- Secteur de restrictions A (CPB 1)
- Secteur de restrictions B (GPP/GSS 1)
- Secteur de restrictions C (GPP/GSS 2)

Informations indicatives

- Aire forestière 18 LAT
- Périmètre communal
- Périmètre de plan d'affectation
- Patrimoine
- Secteurs protégés - Secteur de protection du site bâti 17 LAT
- Parcelles recensées à l'inventaire ICOMOS
- Zones de protection des eaux
- Espace réservé aux eaux (voir plan annexé)
- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)
- Régions archéologiques
- Voies de communication historiques (VSH)
- Chemins de randonnée pédestre
- Conduite de gaz assujettie à l'OPAM
- Migration d'amphibiens - Conflits liés au trafic
- Bâtiments projetés

ECHELLE 1:5'000
0 125 m 250 m



Plan établi sur la base des données cadastrales du fournies par le bureau.....
Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté,
Le Signature :

